



POSTE 06 63 bd Gorbella – 06100 Nice

☎ 04 92 09 70 40

Fax: 04 92 09 70 41

✉ : 2focomposte06@gmail.com

19 mai 2014

Tous bancaires ?

TOUS II.3 !



*FO, la défense
de vos intérêts!*

L'accord « Guichetier » est mort depuis l'année dernière, mais l'Enseigne, pardon, le Réseau La Poste continue d'avancer ses projets.

En CDSP nationale du 12 mai, l'Enseigne est revenue sur le chantier « 5 piliers » du développement commercial.

Avec le pilier n° 4 intitulé « intégration des guichetiers à la dynamique commerciale bancaire », l'Enseigne affiche son ambition pour 2014 :

- 100 % des guichetiers commercialisent l'Épargne Ordinaire,
- 100 % des guichetiers utilisent « Mon @'tout bancaire ».

Et la reconnaissance des compétences ? Rien... !

Lors de cette Commission de Dialogue Social, l'Enseigne a donné beaucoup de détails sur la longue histoire des guichetiers, acteurs clés jusqu'à la réforme de 1991 des Services Financiers de La Poste. L'Enseigne a aussi rappelé que depuis 2008, la Ligne Guichet a réinvesti l'activité bancaire, avec même une Rémunération Variable Bancaire. Pas à court de chiffres, La Poste a signalé qu'entre 2012 et 2013, 7 000 guichetiers ont été formés au module de professionnalisation « Activités Bancaires au guichet ». Et pour couronner le tout, des nouveaux outils ont été mis en place, comme la multivacation sur tous les îlots ESC et les programmes informatiques « SAM Épargne » et « Mon @'tout Bancaire ».

Depuis des années, les guichetiers vivent une évolution constante et importante de leur métier. Ils veulent que cette évolution soit enfin reconnue.

Pourquoi La Poste refuse-t-elle de répondre à notre demande ?

FO n'accepte pas cette absence de réponse à notre demande légitime de négocier un nouvel accord guichetier.

**Force Ouvrière exige l'ouverture
de négociations pour assurer une
promotion à tous les guichetier-e-s
au niveau II.3 !**



DROITS DES ADHÉRENT-E-S



Les cotisations syndicales ouvrent droit à un **crédit d'impôt égal à 66 %** de leur montant (le montant global de vos cotisations, à reporter sur votre déclaration d'impôt, vous sera fourni par votre section). Une fois cette déduction faite, votre cotisation mensuelle vous revient, en général, selon votre niveau, à moins de 5€.

Vous bénéficierez d'une **assurance syndicale** en cas d'accident de trajet si vous êtes amené à vous déplacer pour vous rendre à une réunion syndicale.

En cas de besoin, vous pourrez bénéficier d'une **assistance juridique gratuite**, soit par le service juridique de la fédération, soit par celui de votre Union Départementale. Adressez-vous pour cela à votre secrétaire de section.

En adhérant à Force Ouvrière, vous êtes automatiquement affilié à **l'association FO des consommateurs (AFOC)**.

Cette association a pour objet l'information et la défense du consommateur. Vous recevrez une carte avec un numéro de contact et votre code personnel.

Vous pourrez bénéficier de formations **organisées par notre Fédération** et nous vous invitons dès à présent à suivre une formation de découverte de notre organisation syndicale.

FO COM :

- **ÉCOUTER**
- **CONSEILLER**
- **REVENDIQUER**

Ce que me coûte
ma cotisation

34 %

UN CRÉDIT D'IMPÔT
DE 66 %

N'hésitez pas à contacter nos représentants locaux FO

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FOCOM POSTE 06
63 bd Gorbella
06100 Nice**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :@.....

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

SIGNATURE